

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 30-2014

SEANCE du vendredi 20 juin 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 8

L'an deux mille quatorze et le vendredi 20 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 juin 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger,  
M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre,  
M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle

**Absents excusés :** Madame BLANC Danielle, Madame TRUCH Céline,  
M. Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Madame Noëlle STEFANI

**Objet : Vente terrain à M. et Mme DUSSE**

Le Maire fait part à l'Assemblée présente que les géomètres TOULEMONDE-BONTOUX ont procédé au Plan de Division des parcelles délimitant la propriété de M. et Mme DUSSE

Au vu des résultats fournis par les géomètres TOULEMONDE-BONTOUX, le projet de vente s'établirait comme suit :

- La surface du terrain cédée par la Commune à M. et Mme DUSSE étant de 98 m<sup>2</sup>,
- La surface du terrain de M. et Mme DUSSE cédée à la Commune étant de 34 m<sup>2</sup>,
- M. et Mme DUSSE Raphaël doivent acheter à la Commune la différence, soit 64 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose de fixer à l'euro symbolique le prix du m<sup>2</sup> à vendre à M. et Mme DUSSE, du fait que cet échange est effectué pour des raisons de servitudes (passage de canalisations d'eau et d'électricité) et que les frais de géomètres et de notaires incombent à M. et Mme DUSSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil a l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire de céder la surface de 64 m<sup>2</sup> à M. et Mme DUSSEYRE Raphaël à l'euro symbolique en raison des servitudes de celle-ci,
- Donne pouvoir au Maire de signer toute pièce ou document se reportant à ce dossier,
- Rappelle que les frais de géomètres et de notaires sont à la charge de M. et Mme DUSSEYRE Raphaël.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 20 Juin 2014

Le Maire

Rémi COSTORIER

